



## Avis rectificatif à l'Avis d'Appel A Candidature N°23-01 PASA.

CREATION DE PASA SUPPLEMENTAIRES  
POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE

### CLÔTURE DE L'APPEL A CANDIDATURE : reportée au lundi 09 octobre 2023

La dernière énumération du **2.3** et le **4** de l'avis d'Appel A Candidature N° 23-01 PASA est modifiée comme suit :

► **d'un dossier de candidature électronique** à transmettre sur la boîte aux lettres (BAL) :

[ARS-MARTINIQUE-OFFRE-MEDICO-SOCIALE@ars.sante.fr](mailto:ARS-MARTINIQUE-OFFRE-MEDICO-SOCIALE@ars.sante.fr)

La date butoir de réception des dossiers est fixée au 09 octobre 2023 à 12 heures, les dossiers parvenus après la date limite de clôture, ne seront pas recevables.

Il convient de tenir compte des délais d'expédition pour respecter le délai.

#### 4 CALENDRIER DE LA PROCEDURE

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Date de publication de l'avis d'appel à candidature | 28 Août 2023          |
| Date limite de réception ou dépôt des dossiers.     | 09 octobre 2023 – 12H |
| Date limite de notification de l'autorisation       | 09 novembre 2023      |

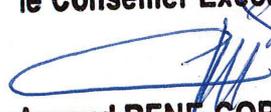
La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé  
de la Martinique

La Directrice Générale de  
l'Agence Régionale de Santé  
de Martinique  
  
Anne BRUANT-BISSON



Le Président du Conseil Exécutif  
de Martinique

Pour le Président du Conseil Exécutif  
Et par délégation  
le Conseiller Exécutif

  
Arnaud RENE-CORAIL  
18 SEPT 2023

